

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT
46500 (LOT)



SÉANCE PUBLIQUE
DU JEUDI 6 NOVEMBRE 2025
À 18 h 30

Délibération 2025 / 87
(9^e délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
Municipaux en
Exercice : 27
Présents : 16
Votants : 19

Date de l'envoi et de
la publication de la
convocation :
29 octobre 2025

Date de publication :
10 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 novembre à 18 h 30.

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Gramat, sous la présidence de monsieur Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, LAVERGNE Frédéric, BRAMOND Philippe, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, BALLARIN Lydia, PELIGRY Alain, SERMET Jean-Claude.

Absents représentés : GARBE Daniel (donne pouvoir à DELEUZE Christian), MAIGNE Solange (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise), VERTES Alain (donne pouvoir à SERMET Jean-Claude).

Absents excusés : POIRRIER Michelle, COQUEAU Stéphane, BORIS Yvette.

Absents : BACH Hélène, MAZEYRAC Pierrick, THEPAULT Pascale, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, CASTAGNE Yoan.

Secrétaire de Séance : CHAVET-JABOT Francis.

OBJET : PROGRAMME VOIRIE 2025 – DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUVALDOR – RUE NOTRE DAME.

Monsieur PUECH, Adjoint en charge des travaux et de l'urbanisme, expose aux membres de l'assemblée délibérante que, dans le cadre du programme de voirie 2025 de CAUVALDOR, la Commune va bénéficier de divers travaux sur la rue n° 065 : rue Notre Dame. Cette opération va nécessiter des modifications du réseau d'eaux pluviales qui relève de la compétence de la Commune et reste donc à sa charge.

Afin de pouvoir assurer la maîtrise d'ouvrage complète de ces travaux, la Communauté de communes CAUVALDOR sollicite la signature d'une convention de délégation ainsi qu'une participation financière.

La part communale de ces travaux s'élève à 600,00 € hors taxes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage annexée à la présente délibération pour les travaux de la rue Notre Dame ;
- **ACCEPTE** le versement d'une participation financière à hauteur de 600,00 € HT à la Communauté de communes CAUVALDOR pour ces travaux ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération travaux sont bien inscrits au budget principal de la Commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

AR Prefecture

046-214601288-20251106-2025_87-DE
Reçu le 10/11/2025
Publié le 10/11/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,


Francis CHAVET-JABOT

Le Maire,


Michel SYLVESTRE

